

# LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

1ère ANNEE. No. 49

MONTREAL, MERCREDI 23 AVRIL 1879

Le Numéro: 1 Cent.

Abonnements: Un an... \$4 00  
Six mois... 2 00  
Trois mois... 1 00

H. Beauprand,  
Directeur - Propriétaire.

Bureaux:  
22, St. Gabriel.

Ed. Quotidienne

## AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYÉS, dans la PATRIE, à raison de 40 Centes par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

## Cartes d'affaires.

**ROY & BOUTILLIER**  
AVOCATS  
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10  
MONTREAL.

**Lajoie, Perrault & Seath**  
SYNDICS et COMPTABLES  
64 et 68 Rue St. Jacques.  
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal.  
C. O. PERRAULT, Syndic officiel pour le District de Montréal.  
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

**Husmer Lanctot, B. C. L.**  
AVOCAT,  
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,  
Montréal.

Bureau du soir :  
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

**R. & L. LAFLAMME**  
AVOCATS  
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42  
MONTREAL.

**Adelard P. Forget B.C.L.**  
AVOCAT  
No. 33 Rue St. Vincent No. 33  
MONTREAL.

**Christin et Globensky**  
AVOCATS  
60 Place Jacques-Cartier 60  
MONTREAL.

**BEAUSSOLEIL & KENT**  
Syndics officiels et comptables  
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55  
C. BEAUSSOLEIL A. L. KENT  
Syndic officiel. Comptable.

**J. E. ROBIDOUX**  
Avocat.  
10 RUE ST. JACQUES  
Montréal.

**E. U. PICHE,**  
AVOCAT et Conseil de la Reine  
BUREAU:  
293 Rue Notre-Dame.

Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais  
marchands-épiciers.

M. Piché, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B.—Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants. M. Piché pourra également occuper de la "pour suite," aussi bien que de la "défense" des accusés, en matière criminelle.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur nature. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

**ARCHAMBAULT**  
Artiste Photographe  
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

**CHAS. MEUNIER**  
Épiceries, Vins et Liqueurs  
En Gros et en Détail  
AU NO. 35  
Coin des Rues St. Dominique et Vitre, Montréal.

Dans les pharmacies adjointes cette Epicerie, se trouve un ETAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Poisson, Légumes, etc., enfin tout ce que l'on peut désirer sur un marché public.

Bière et Porter de Labat Prescott en fûts et en petites bouteilles.

## AVIS.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Frédéric Walter Long Penton, en son vivant de Montréal, chef de police, sont par le présent notifiedes de présenter les dites réclamations dûment attestées, à la sous-signée, au bureau de M. J. H. & A. G. Isaacson, notaires, No. 39 rue St. François-Xavier, en cette ville et toutes personnes entendues en vertu de la dite succession sont par le présent notifiedes de payer leurs comptes à la sous-signée.

SOPHIA WALTER PENTON,  
Tutrice de ses enfants mineurs,  
Montréal, 15 avril 1879.



## FAURE FRERES, BORDEAUX.

Crus appartenant aux Membres de la Maison

Graud-Larose 2e Grand Crû classé.  
Château du Gay Ires Graves, Gradignan-Pessac,  
Château Laburthe Ires Côtes, Floirac.

Maison à Cognac, Reims, Nuits, Cadix et Oporto.

Agents pour le Canada,  
M. E. DANSEREAU & CIE,  
15, 17 & 19 Rue St. Jacques, Montréal.

## MORT AUX PUNAISES, COCKERELLES, BARBEAUX, ETC.

Les punaises à punaises connues jusqu'à ce jour, sont comme tout le monde le sait, très peu efficaces, de plus ce sont des poisons violents et dangereux à introduire au foyer domestique. Messrs. Rabien, chimistes, (lauréats des Académies) ont composé sur des principes scientifiques, complètement nouveaux, une poudre qui détruit tous les insectes, punaises, cockerelles, etc., et qui sert à tout but de détruire les œufs des insectes, le plus important des résultats s'étant que la race, et ce qu'aucune autre poudre n'a atteint jusqu'à présent.

Le nom "DESERTEUR" a été donné à cette poudre, parce que les insectes désertent les maisons dans lesquelles elle est employée.

"DESERTEUR" ne contient aucun poison et peut par conséquent s'employer sans danger, dans les lits, berceaux, armoires à linge, à provisions, etc., indifféremment à la couleur, elle préserve les murs et tapisseries.

En vente: chez Messrs. Lavolette & Nelson, rue Notre-Dame, Dr. Pélissier 75 Notre-Dame et les PRINCIPAUX DROGUISTES & ÉPICIERES.

PRIX DE LA BOITE 25 CENTS.  
En gros chez les agents.

J. HELLBRONNER & CIE,  
161 rue St. Jacques.

## MACHINE A COUDRE DE SINGER

73,620 MACHINES  
Ont été vendues en plus en 1878 que durant les années précédentes.

En 1870 nous avons vendus 127,833 Machines.  
" 1878 " " 356,432

Nos ventes ont augmenté énormément pendant les années de crise commerciale.

NOUS VENDONS AUCUNE MACHINE

LES TROIS QUARTS N'est véritable

DE SANS LA

Toutes les Machines Marque de Commerce

Qui sont fabriquées dans le monde entier

Pour la commodité du public nous avons établi 1,500 sous-agences aux États-Unis et au Canada et 2,000 en Europe et dans l'Amérique du Sud.

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

Ne gaspillez pas votre argent en achetant des contrefaçons sans valeur

Nous adressons notre catalogue illustré à ceux qui en font la demande à la

SINGER MANUFACTURING Co.

BUREAU PRINCIPAL: 34 Union Square, New-York.

AGENCE GÉNÉRALE DU CANADA: 281 Rue NOTRE-DAME, Montréal.

THE SINGER MFG. CO. NY

TRADE MARK

CI-JOINTE.

Médaille d'OR, etc. 16,600' à LAROCHE

PRIME de 16,600' à LAROCHE

QUINA LAROCHE ELIXIR VINEUX

(Extrait de miel des 3 quinquinas)

Contre le manque de force, affections de l'estomac, fièvres invétérées, etc.

QUINA LAROCHE FERRUGINEUX

Contre le sang pauvre ou décoloré, croissances déclinées, suites de couche.

Paris, 23, rue Drouot.

LAVIOLETTE & NELSON, Pharmaciens, Rue Notre-Dame.

LE NOUVEL ELIXIR DE VIE DE GUACA DU PEROU DE J. BAIN PARIS

LES GOUTTES JAPONAISES

Guérissent et soulagent les dents instantanément.

Vingt années de succès

LAVIOLETTE & NELSON, Pharmaciens, Rue Notre-Dame.

LES CAPSULES RAQUIN.

Les seules approuvées par l'Académie de Médecine de Paris pour le traitement de toutes les maladies rétrogrades, d'urtrém assure le succès. Chez tous les pharmaciens en gros.

J. HELLBRONNER & CIE, 160 Rue St. Jacques.

Soins et pureté de la bouche.

Cinquante ans d'existence ont attesté la supériorité de

L'Eau du Dr. Pierre

sur tous ses concurrents. Cette eau distillée est la seule employée par le monde civilisé. Elle blanchit les dents, affermit les gencives et par tous les effets.

LAVIOLETTE & NELSON, Pharmaciens, Rue Notre-Dame.

LES PILULES DEHAUT de PARIS

Sont le meilleur et le plus agréable des purgatifs, parce que, prises avec de bons aliments et des boissons fortifiantes, elles ne causent ni douleur ni fatigue.

LAVIOLETTE & NELSON, Pharmaciens, Rue Notre-Dame.

## Imprimerie LA PATRIE

22, rue St. Gabriel

On imprime à cet établissement

AFFICHES, grandes et petites

PROGRAMMES,

CIRCULAIRES,

FACTURES,

RECUS,

BILLETS,

MEMORANDUMS,

Etc., Etc., Etc.

Ponctualité, Bon marché,

Dernier goût,

Entière satisfaction

A VENDRE

AU BUREAU DE "LA PATRIE"

JEANNE LA FILEUSE,

ÉPIQUE DE L'ÉMIGRATION FRANCO-CA-

NADIENNE AUX ÉTATS-UNIS.

PAR

H. BEAUGRAND.

PRIX: 75 Cts. PRIX: 75 Cts.

Un joli volume in 12 de 300 pages.

Adresser toutes commandes à

H. BEAUGRAND,

Éditeur de "La Patrie," Montréal.

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qui a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant-gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de

15 cents,

plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

S'adresser au No. 24 rue St. Gabriel

A VENDRE.

Un joli safe, de moyenne grandeur, à l'épreuve du feu et des voleurs pouvant être vu chez

Mr. C. K. ADAMS,

No. 13, Carre Victoria.

Et pour plus amples informations, s'adresser au bureau de

LAJOIE, PERRAULT & SEATH,

Syndics officiels, Nos. 64, 66 et 68, rue St. Jacques, Montréal.

Portrait

DU

GRAND POÈTE CANADIEN

OCT. CREMAZIE

Dessin de HENRI JULIEN.

Publié par l'ADMINISTRATION du Journal "LA PATRIE."

Ce portrait dessiné par M. JULIEN d'après une photographie récente et d'une grandeur de 14 sur 18 pouces, est imprimé sur beau papier. C'est, croyons-nous, le seul portrait du poète qui ait été publié en Canada.

PRIX: 15 Cts.

Adresser toutes commandes à

H. BEAUGRAND,

Directeur de "La Patrie," Montréal.

Maison

LANTHIER & CIE,

AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison

Thibault & Lanthier,

No. 712, rue Notre-Dame

a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions libérales qui lui sera en plus il y aura un seul prix au nouveau magasin, M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial.

La maison continuera à importer des Chapreaux, Fourreaux, Gants, Parasoles, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

Un exemplaire de 100 sera accordé à toute personne payant argent comptant.

De plus il y aura un seul prix au nouveau magasin, M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial.

La maison continuera à importer des Chapreaux, Fourreaux, Gants, Parasoles, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

Le reste un moment silencieux, puis après avoir réfléchi, relève la tête et crie à M. Fourcade:

François, prenez garde à vous, je vais venir vous tuer. Cette menace proférée, il se retire et se rend au bureau du port, où il avait sa carabine déposée.

"Il attend deux heures, dit l'accusation; une heure, semblait établir les débats) jusqu'au

## REPRODUCTIONS.

Assassinat d'un français à Port-Au-Prince.

Jugement et condamnation de l'assassin.

On se souvient, dit le Peuple de Port-au-Prince (Haïti), de l'émotion produite par la mort d'un jeune négociant français, M. François Fourcade, assassiné chez lui, par le nommé Alexandre Escamarony, marin, soldat volontaire au bureau de port.

Immédiatement arrêté, l'assassin a été traduit devant le tribunal criminel de Port-au-Prince, comme accusé de meurtre avec préméditation.

L'affaire venue à l'audience le 28 mars dernier, y avait attiré une affluence considérable et les circonstances du crime et la sympathie générale dont jouissait la victime, avaient surexcité à un haut degré l'intérêt qui s'attache habituellement aux procès criminels; aussi, dès avant l'heure fixée pour l'ouverture des débats, une foule stationnait aux abords du Palais de Justice et ne tarda pas à envahir la salle d'audience.

Le barreau tout entier de Port-au-Prince, un grand nombre de notabilités et une grande partie de la colonie française étaient là.

A dix heures et demie les jurés ont pris place sur leurs sièges, et M. A. Dyer, doyen du tribunal, a déclaré l'audience ouverte.

Alexandre Escamarony a été introduit et conduit au banc des accusés sous l'escorte d'un peloton de la police administrative en armes.

Il entre portant haut la tête et sans témoigner aucun trouble. Vêtu très proprement, et même avec une certaine recherche, sa démarche, en traversant le prétoire, était assurée et pleine d'aisance.

L'ensemble de la physionomie de l'accusé ne révèle pas un esprit dénué d'intelligence, le front est déprimé, mais pas assez pour annoncer l'hébétement ou la stupidité; l'angle facial est peu ouvert, mais assez pour accuser une intelligence ayant conscience des actes; les traits sont réguliers, mais leur expression est la brutalité, la cruauté, les yeux profondément enfoncés dans leurs orbites, un regard vif et froid comme l'acier, des pommettes saillantes donnent à cette physionomie un caractère tout à la fois d'implacable dureté et de farouche énergie.

M. Vallès, commissaire du gouvernement, occupe le siège du ministère public; M. Martin Dévoit, jeune avocat du barreau de Port-au-Prince est au banc de la défense.

L'acte d'accusation lu par le greffier et le réquisitoire du ministère public font connaître les circonstances du crime.

"Le 18 février, sur les 4 heures environ du soir, Escamarony et un nommé Israël Joinville, se rencontrant au café Francou, dont M. Fourcade était gérant associé, se livrèrent, sur la provocation d'Escamarony et dans l'établissement même, à un exercice d'escrime, celui-ci avec une canne à épée dégalinée, et Israël Joinville avec un bâton.

M. Fourcade pria Escamarony de renoncer et de cesser ce jeu. Après plusieurs refus successifs d'Escamarony qui répondait même par de grossiers propos aux invitations polies de M. Fourcade, celui-ci le prit doucement par les épaules, et le conduisit jusqu'au seuil d'une des portes du café, Escamarony résista, et saisissant M. Fourcade par le gilet, le secoua fortement.

A ce moment, une lutte paraisant pouvoir s'engager, deux employés du café survinrent et l'on parvint non sans peine à mettre Escamarony dehors.

Il reste un moment silencieux, puis après avoir réfléchi, relève la tête et crie à M. Fourcade:

François, prenez garde à vous, je vais venir vous tuer. Cette menace proférée, il se retire et se rend au bureau du port, où il avait sa carabine déposée.

"Il attend deux heures, dit l'accusation; une heure, semblait établir les débats) jusqu'au

moment où l'on fit appel des volontaires pour leur distribuer des armes et des munitions, se présente dans les rangs, reçoit des cartouches et sa carabine qu'il charge et revient armé dans la direction du café.

"M. Fourcade était de tout appuyé sur le chambranle de la porte faisant face au bureau du port.

"Vit-il Escamarony venir? I est probable que non; l'eût-il vu, il ne s'en fut pas préoccupé; la menace de mort, qui lui avait été faite, était chose habituelle dans la bouche d'Escamarony.

"Arrivé à six pas du café, Escamarony dissimule son arme derrière un poteau de galerie, appelle François qui, en se détournant, présente en plein la poitrine, le coup de feu part et M. Fourcade frappé au cœur tombe raide mort.

"Le crime est commis!

"Après l'émouvant récit de ce meurtre, le commissaire du gouvernement fait ressortir que l'accusé a les plus déplorables antécédents.

"En 1870, obéissant à ses instincts sanguinaires, il tue sous le plus frivole des motifs et avec la plus évidente préméditation, un nommé Petit-Jean Pierre.

"Dans une autre circonstance, c'est un nommé Sylvas qui tombe non mortellement, mais grièvement blessé par le même Escamarony, qui, au cours de l'instruction, a fait l'aveu de ces forfaits.

"Ces crimes sont restés impunis: du haut de son siège, le commissaire du gouvernement le déplore amèrement, et il ajoute: "Malheureusement, la situation politique de notre pays, en raison des événements qui se renouvellent trop souvent, sert de manteau aux actes les plus criminels et favorise leur impunité."

Ainsi, Escamarony, deux fois meurtrier, échappe aux poursuites, tantôt se cache dans Port-au-Prince, tantôt quitte la capitale, et, en dernier lieu, y rentre en se mêlant, on ne sait comment, à la suite du président d'Haïti, revenant de sa tournée dans le sud; à la faveur des derniers troubles politiques, il s'incorpore dans les volontaires du bureau du port, à l'insu des autorités préposées à la recherche des crimes.

"Mais l'assassinat de Fourcade a comblé la mesure de ce long défilé d'impunité; aujourd'hui Escamarony doit expier tous ses forfaits.

"Le commissaire du gouvernement déclare en terminant qu'il ne croit pas avoir d'efforts à faire pour obtenir la sévère répression d'un crime dont l'évidence est si manifeste, il est plein de confiance dans la loyauté de la défense, comme dans le verdict du jury, si terribles pour l'accusé qu'en soient les conséquences."

Escamarony a écouté l'acte d'accusation et le réquisitoire avec un sourire de dédain et d'ironie aux lèvres.

Les dépositions des témoins sont précises, concordantes; elles confirment complètement l'accusation.

Celle d'Israël surtout est accablante; elle met à néant la supposition d'une provocation quelconque de la part de monsieur Fourcade, dont l'accusé va faire une base de sa défense. Elle fait ressortir que l'accusé recevait journalièrement des bienfaits de celui qui devait être sa victime.

L'interrogatoire de l'accusé est le point culminant des débats.

Il raconte à sa manière la scène qui a eu lieu dans l'intérieur du café. Frappé en pleine figure d'un coup de poing, il en avait éprouvé une violente colère, et cependant ne s'était porté à aucune voie de fait. Ce n'est que sur le refus de monsieur Fourcade de lui faire des excuses qu'il l'avait menacé.

Malheureusement pour l'accusé, il est en complète contradiction avec les témoins. L'excuse qu'il lui-même a faite de la préméditation, quand on lui demande pourquoi, ayant en main une épée dégalinée, il n'a pas cherché à tirer vengeance immédiate de l'outrage qu'il prétendait

avoir reçu et dont on lui refusait réparation.

"Il y avait là, répond-il, monsieur Geoffroy, Israël et une autre personne qui pouvoit retenir mon bras.

"Alors, c'est donc après réflexion que vous ne vous êtes pas servi de votre épée.

L'accusé comprend toute la gravité de cette question; il perd sa contenance assurée et balbutie une réponse inintelligible.

"En vous éloignant du café, qu'alliez vous chercher, où alliez-vous?"

"Je suis allé d'abord avec Israël, boire un grog au café de la Glacière, puis je me suis rendu à mon poste.

"C'est à votre poste que vous avez pris la carabine?"

"Oui.

Le commissaire du gouvernement explique que tous les soirs, vers le coucher du soleil, on fait l'appel des volontaires du bureau du port et qu'on leur distribue les carabines et cartouches pour le service de nuit; que ce jour-là, cette distribution eut lieu comme d'usage, et que c'est à ce moment que l'arme a été remise à l'accusé.

"Ainsi, cette carabine, vous êtes allé la prendre pour commettre le crime?"

L'accusé ne répond pas.

"Cette carabine vous était remise pour un service d'ordre et non pour aller tuer.

"Combien vous remis de cartouches?"

"Une seule.

"L'accusation dit que vous en avez reçu davantage, mais qu'importe. Ainsi, c'est avec la carabine et la cartouche que vous venez de recevoir que vous êtes allé tuer Fourcade?"

"Oui.

"Pourquoi, ne vous étant pas servi tout d'abord de l'épée que vous aviez, avez-vous attendu d'avoir votre carabine et vous en êtes-vous servi?"

"Ma carabine se trouvant dans ma main, je suis retournée au café Francou.

"Et vous avez tué François?"

nuit suivante, il a tenté de s'évader.

Au milieu de la nuit, la garde entendant un certain bruit dans le cachot du condamné, est allée voir ce qui s'y passait.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE" Parait tous les jours, à midi et à 5 hrs du soir.

ABONNEMENT:

Un an... \$4.00 Six mois... 2.00 Trois mois... 1.00

Par le porteur, à domicile, en ville 8 cts PAR SEMAINE. BUREAU DU JOURNAL: 22 & 24 RUE ST. GABRIEL ANNONCES.

Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance.

H. BEAUGRAND, EDITEUR DE LA PATRIE MONTREAL.

LA PATRIE.

Montréal, 23 Avril, 1879.

COURRIER.

M. Mousseau, vos électeurs de Bagot aimeraient à avoir des nouvelles de votre fameuse motion.

L'encroisement de la matière nous a empêché de publier plus tôt l'article du Times que l'on trouvera dans une autre colonne.

La Minerve de ce matin reproduit ses rengaines pour prouver, contre son intention, que le pouvoir fédéral ne peut pas révoquer M. Letellier.

M. Sénécal prétend que ses amis Masson, Baby et Langevin l'ont odieusement trompé et qu'il ne voit pas pointer à l'horizon le plus petit contrat du chemin de fer du Nord.

Un, deux, trois...! Nous allons nous montrer charitables, M. Courso, et vous donner encore une chance, voyons, là, la main sur la conscience, soyez raisonnable.

Nous apprenons qu'un nouveau journal tri hebdomadaire sera publié lundi prochain aux Trois-Rivières et que M. A. E. Poirier, étudiant en droit, autrefois attaché au National, en prendra la rédaction.

M. Tarte écrit d'Ottawa au Canadien de Québec: «Le Herald a publié une dépêche télégraphique adressée par M. Joly à un ami de Montréal et dans laquelle le premier ministre dit qu'il ne va pas en Angleterre, qu'il n'en voit pas la nécessité, parce qu'il a confiance dans la justice du bureau colonial, etc.»

Cette dépêche surprend un bon nombre de personnes ici, qui assurent que le cabinet de Québec a demandé au gouverneur-général d'être accrédité en Angleterre et que cette demande a été refusée.

Je ne sais ce que valent ces affirmations, je les mets devant le public comme renseignements ou plutôt comme rumeurs.

Eh bien! M. Tarte puisque vous vous ne savez pas ce que valent ces rumeurs, nous allons vous renseigner sur ce sujet. Nous sommes en mesure de démentir catégoriquement tout ce que vous insinuez à propos d'un refus que le gouverneur-général aurait formulé en réponse à une demande de M. Joly de se faire accréditer en Angleterre.

Il est assez curieux de constater jusqu'à quel point certains personnages publics portent la passion politique. Le comité des présidents a recommandé que les annonces journalières soient publiées dans deux journaux français représentant les deux partis politiques: dans la Patrie pour les libéraux, et dans la Minerve pour les conservateurs.

Considérons maintenant, par l'examen de la constitution que les conservateurs disent avoir été violée, si le gouverneur-général avait le droit de faire ce qu'il a fait. En thèse générale le souverain constitutionnel doit se soumettre à l'avis de ses ministres; mais il n'y a de cas où il peut se dispenser d'accepter cet avis c'est une prérogative de la couronne qui est rarement exercée, mais

qui n'en existe pas moins de droit et de fait, ainsi que le prouve la clause 12 de la constitution: «12. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui, par aucun acte de parlement du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, lors de l'union, sont conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces, ou peuvent être par eux exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement des conseils Exécutifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils, ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront, en tant qu'ils continueront d'exister et qu'ils pourront être exercés après l'union, relativement au gouvernement du Canada, —conférés au gouverneur-général et pourront être par lui exercés, de l'avis, ou l'avis et du consentement avec la coopération du Conseil Privé de la Reine pour le Canada ou d'aucun de ses membres, ou par le gouverneur-général individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu d'actes de la Grande Bretagne ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par le Parlement du Canada.»

Ainsi donc, pour être subversif du gouvernement responsable qui nous est accordé, il faudrait que l'acte du gouverneur-général ne fut pas autorisé et par la clause qui précède et par celle qui suit, laquelle lui donne le droit de s'adresser au bureau colonial quand bon lui semble: «55. Lorsqu'un bill voté par les chambres de parlement sera présenté au gouverneur-général pour la sanction de la Reine, le gouverneur-général devra déclarer, à sa discrétion, mais sujet aux dispositions du présent acte et aux instructions de Sa Majesté, ou qu'il le sanctionne au nom de la Reine, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill pour la signification du bon plaisir de la Reine.

L'intervention du gouvernement impérial contre laquelle nos adversaires s'élèvent avec tant de bruit est aussi autorisée par la constitution qu'eux mêmes ont élaborée: «56. Lorsque le gouverneur-général aura donné sa sanction à un bill au nom de la Reine, il devra, à la première occasion favorable, transmettre une copie authentique de l'acte à l'un des principaux secrétaires d'état de Sa Majesté; si la Reine en Conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'état l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu, accompagné d'un certificat du secrétaire d'état, constatant le jour où il aura reçu l'acte, —étant signifié par le gouverneur-général, par discours ou message, à chacune des chambres de parlement, ou par proclamation, annulera l'acte à compter du jour de telle signification.»

L'Angleterre a donc le droit d'intervenir. Ce droit, elle se l'est naturellement réservé et notre constitution le lui reconnaît. Par conséquent, la transmission en Angleterre de la question Letellier n'est pas un acte «subversif du gouvernement responsable qui nous a été accordé», puisque ce gouvernement responsable est celui que nous garantissons la loi même qui donne au gouverneur le droit de faire cette transmission.

Le "Times" de Londres et le tarif du Canada. «Le Times du 18 avril dit: «Il est impossible de jeter les yeux sur le nouveau tarif canadien sans éprouver un sentiment de honte et d'humiliation. Cette œuvre ressemble à ces triomphes de la folie humaine qui surgissent soudainement parmi nous pour tourner en ridicule le progrès intellectuel tant vanté du dix-neuvième siècle. Sommes-nous en fait de jugement inférieurs ou supérieurs à nos ancêtres de plusieurs siècles passés? La dépression prolongée du commerce a profondément affecté le Canada, surtout dans les dernières années. Le peuple inclinait en faveur de la protection, mais il ne serait rien résulté de cette tendance si sir John A. Macdonald n'eût pas été sans portefeuille et s'il n'eût pas eu besoin d'un cri d'élection pour se présenter devant le peuple l'an dernier. Faute de mieux il présenta la motion demandant de protéger l'industrie nationale, et quand, après les élections générales de l'automne, il se trouva, à sa grande surprise et à celle de tout le monde, revenu au pouvoir et commandant une majorité considérable, il accepta la situation et fit élaborer au ministre des finances un tarif protecteur qui est allé bien au delà de l'attente des protectionnistes canadiens.

Les tours de force de ce ministre des finances, M. Tilley, sont remarquables. Dans le but de protéger

l'industrie canadienne il a proposé un droit d'importation de deux schellings la tonne sur le charbon. Ceci sera un bonus pour les propriétaires de terrains miniers de la Nouvelle-Ecosse, mais la majeure partie des manufactures que possède le Canada sont situées à Montréal, où le charbon de la Nouvelle-Ecosse n'arrive pas et, selon l'anticipation du ministre lui-même, n'arrivera pas; de sorte qu'il propose de favoriser ces manufactures en taxant à force motrice. Ce n'est là qu'un exemple, mais c'est un exemple frappant. Un des effets probables du tarif sera de dissoudre la confédération qui a coûté tant de labeurs. La province d'Ontario est mise en opposition avec la Nouvelle-Ecosse, et dans la tentative de forcer les provinces maritimes à acheter les produits manufacturés de l'ouest, on met le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse en opposition avec Ontario.

On trouve dans la taxe sur le fer un autre exemple de la singulière protection que le nouveau tarif doit apporter à l'industrie canadienne. Le droit de 20 pour cent sur les lisses d'acier ne devra certes pas avoir pour effet de provoquer la construction des chemins de fer, de la multiplicité desquels, au Canada comme ailleurs, le commerce dépend en grande partie.

Un acte si tout de M. Tilley est sans parallèle. Aussitôt après les élections générales, quand il devint évident que les droits allaient être augmentés, les commerçants canadiens firent passer autant de marchandises que possible par la douane. Il n'y avait rien en cela de très blâmable, mais les frais de douane sont ordinairement versés à la banque de Montréal. Les autres banquiers de ces ingénieux commerçants firent difficulté d'avancer de l'argent pour payer des droits qui étaient assés transmis à une institution rivale pour eux celle du ministre des finances. Demande fut faite à M. Tilley de donner ordre au département des douanes d'ouvrir des comptes à ces autres banques et de verser dans leurs coffres le montant des chèques qu'elles avaient escomptés, ce à quoi M. Tilley se prêta de bonne grâce. Cette transaction est si extraordinaire que nous n'aurions jamais cru le rapport qui nous en avait été fait si l'hon. M. Tilley n'eût pas lui-même admis franchement la vérité de ce qui avait été dit. La chose a été racontée devant la chambre des communes du Canada par l'ex-ministre des finances. L'hon. M. Tilley en a reconnu l'authenticité sans paraître s'apercevoir, qu'il s'était, comme son adversaire l'a fait remarquer, mis dans la position du marchand qui a contribué au vol de ses propres deniers. Les importateurs entreprenants qui ont accumulé des stocks considérables ont, naturellement, réalisé un bon profit respectable au dépens du trésor fédéral et des consommateurs canadiens. Le ministre des finances du Canada les a aidés à accomplir cette profitable tâche.

Les canadiens sont arrivés à l'âge de maturité et doivent avoir la liberté de se faire du tort s'ils le jugent à propos, —bien plus il faut les laisser faire du tort aux autres aussi, car il est impossible pour un homme et encore moins pour une nation de se faire du tort à lui seul. Nous avons renoncé avec raison à toute tentative tendant à contrôler les actions de nos colons et quand on a résolu de ne pas intervenir il est ordinairement judicieux de garder le silence, mais il y a un temps où le silence est une faute et nous manquons à notre devoir si nous dissimulons notre véritable opinion sur le manque complet de sagesse du tarif que le Canada est sur le point d'adopter. La dépression ne se faisait presque plus sentir de l'autre côté de l'Atlantique et tout indiquait déjà un prochain changement; mais les Canadiens n'ont pas pu attendre le retour de la prospérité et ont préféré pour promouvoir les intérêts de leur industrie adopter un plan qui la tue.

L'hon. M. Tilley dit clairement que parce que votre voisin détruit la moitié du chemin qui vous sépare et lui appartient, vous devez détruire la vôtre, vous privant du commerce restreint qui continue d'exister et même augmente et qui avait toujours été profitable pour les deux depuis qu'il existait et prenait des proportions et y mettre fin entièrement.

Notre recommandation aux canadiens d'avoir le courage de leurs convictions. Pourquoi n'ont-ils pas fait comme les Japonais jusqu'à une époque récente? —Isoler du reste du monde et interdire toutes relations commerciales au delà de la Paissance.

La motion Mousseau. Voici la teneur de cette fameuse motion que M. Mousseau avait présentée, mais qu'il se verra forcé de rengainer, s'il faut en croire les apparences: «Qu'il soit résolu que cette Chambre ait de l'opinion que le fait de soumettre l'avis donné par le Conseil Privé du Canada à la considération des avis de Sa Majesté en Angleterre, sur une question d'un caractère purement administratif, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, est subversif de tout principe du gouvernement responsable accordé au Canada.»

M. Mousseau, vous n'oserez pas soutenir cette motion, car votre chef, sir John A. Macdonald, va vous ordonner de la laisser tomber dans l'oubli.

PARLEMENT FE DERAL (Des journaux du matin.) SENAT. Ottawa, 22. Au Sénat, le bill concernant la "Canada Life Ins. Co." est lu pour la 3me fois et est adopté.

M. MACPHERSON demande quel est le coût des travaux faits aux écluses du Fort Francis. M. CAMPBELL dit que le montant des dépenses faites jusqu'à aujourd'hui est de \$500,259 et que le montant à dépenser pour terminer ces travaux est de \$30,585.

Le bill pour amender l'acte des Bureaux de Postes reçoit sa troisième lecture et est adopté. Le bill concernant le pont du chemin de fer Q. M. O. et O. sur l'Ottawa est lu pour la seconde fois.

M. MACPHERSON reprend le débat sur la motion de M. Read concernant la construction de la branche du chemin de fer de la baie Georgienne. Après une longue dissertation il propose de revenir à la politique de 1872, c'est-à-dire à la construction d'un chemin de fer trans-continentale.

M. ALEXANDER propose l'ajournement de la chambre à 5.30. CHAMBRE DES COMMUNES. Ottawa, 22. L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

M. COLBY présente un rapport du comité des banqueroutes et propose l'introduction d'un bill amendant l'acte de faillite de 1875. Ce bill reçoit sa première lecture.

Le débat sur l'amendement à la motion de l'hon. M. Tilley est ensuite continué, et l'amendement a été rejeté sur la division suivante: Pour: Anglin, Bain, Bédard, Bolduc, Borden, Bourassa, Bourgeois, Burpee (St Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Cartwright, Casgrain, Chandler, Charlton, Christie, Cockburn (Muskoia), Connell, Goupil, Fiset, Fleming, Flynn, Galbraith, Gillies, Gilmour, Gunn, Guthrie, Haddow, Holton, Huntingdon, Killam, King, Landry, Larue, Laurier, MacDonnell (Inverness), MacKenzie, McIsaac, Olivier, Méthot, Mills, Oliver, Olivier, Patterson (Brant), Perrault, Pickard, Rinfret, Robertson (Shelburne), Rogers, Ross (Middlesex), Rymal Scriver, Skinner, Smith (Westmoreland), Snowball, Tellier, Thompson (Hadimand), Trov, Vallée, Weldon, Yeo. —Total, 16.

Contre: Allison, Arkill, Baby, Baker, Bannerman, Benoit, Bergeron, Boutebe, Bowell, Brecken, Brooks, Brown, Bunster, Bunting, Burnham, Cameron (Victoria), Caron, Cimon, Cockburn (Westmoreland), Colby, Costigan, Coughling, Courso, Currier, Cuthbert, Daly, Daoust, Dawson, DeCosmos, Desaulniers, Desjardins, Dewdney, Ferguson, Fitzsimmons, Forin, Fulton, Gault, Gigault, Gill, Girouard (Jacques-Currier), Girouard (Kent), Grandbois, Hackett, Haggart, Hay, Hesson, Hilliard, Hooper, Houde, Hurteau, Ives, Jackson, Jones, Keeler, Kilvert, Kranz, Lane, Lanthier, Little, Longley, Macdonald (King's), Macdonald (Victoria C A), McDonal (Cap Breton), McDonal (Picou), McDonald (Victoria), MacMillan, MacCallum, McCarthy, McCuaig, McDougall, McInnes, McKoy, McLeod, McQuade, McRoory, Masson, Masse, Merner, Mongenais, Montplaisir, Mousseau, Muttart, O'Connor, Orton, Ouimet, Patterson [Essex], Pinguonault, Platt, Plumb, Pope [Compton], Pope [Queen's], Richey, Robinson, Rochester, Ross [Dundas], Rouleau, Routhier, Ryan (Marquette), Ryan (Montreal), Rykert, Shaw, Sproule, Tassé, Thompson [Caribou], Tilley, Tupper, Valin, Wade, Wallace (North), Wallace (York), White (Cardwell), White (Hastings), White [Renfrew], Williams, Wright. —Total, 120.

Les items sur la farine de riz et de ségo, sur la brique, sur les balais et sur les brosses, sont adoptés sans aucune discussion. M. CHARLTON s'oppose à l'imposition d'un droit de 4 cts. par livres sur le beurre.

M. ANGLIN dit que la seule protection que le Nouveau-Brunswick demande de sur lui consiste en un droit qui empêcherait l'encroisement de leurs marchés par une marchandise d'une qualité inférieure.

M. CARTWRIGHT suggère que le lait employé à la manufacture du beurre soit admis en franchise.

M. TILLEY répond que la chose est actuellement prise en considération par le ministre des douanes et qu'il n'avait aucun doute que la chose serait arrangée d'une manière satisfaisante.

L'item sur le beurre est adopté. Les items sur les boutons, les suifs à chandelles, etc., sont adoptés sans discussion.

M. McCALLUM ne voit aucune objection à cet item, car il n'est en réalité que l'application de l'ancienne loi. L'item est adopté.

A propos du droit de 4 cts par lbs. sur le fromage, M. CHARLTON démontre combien la protection est fallacieuse. Il

demande quel besoin il y a d'imposer un droit sur un article que nous exportons en si grande quantité en Angleterre.

M. WALLACE [South Norfolk] attire l'attention de l'honorable député sur le fait que jusqu'en 1865, la plus grande du fromage consommé par le Canada était importé des Etats Unis. Et il ne croit pas que le marché anglais puisse influencer les prix des fromages canadiens.

M. OLIVER diffère d'opinion d'avec l'honorable membre qui vient de s'asseoir et prétend que le marché anglais monopolise les prix de cet article.

M. WHITE [East Hastings] soutient l'imposition du droit en question sur le fait que le fromage canadien n'a pas été assez protégé.

M. PATTERSON [South Brant] dit que le commerce de fromage languit et qu'un droit de 4 cts. par livre tel que projeté n'aurait aucun effet marqué et il prétend que la protection sur cet article serait ridicule.

M. CARTWRIGHT condamne les droits sur le beurre et sur le fromage sous prétexte que cette taxe ne servira qu'à tourner le gouvernement en ridicule.

Après une longue discussion l'item est adopté.

A six heures l'ORATEUR quitte son fauteuil. Séance du soir.

M. TILLEY dit qu'avec le droit sur le charbon il espère donner au pays un revenu de \$75,000.

M. MACKENZIE dit que le gouvernement avait de propos délibéré imposé une taxe sur un article qui servait de lest et que son devoir l'obligeait à s'y opposer.

M. TUPPER lit un télégramme de M. Dobson, de Montréal, un homme qui s'est beaucoup occupé de la question du charbon.

Dans cette dépêche il donne plusieurs statistiques et termine en appuyant fortement la protection sur le charbon de la Nouvelle-Ecosse.

M. BROWN dit que ce charbon est très inférieur au charbon américain et qu'aucun droit n'empêchera les consommateurs de se servir du charbon américain.

M. DOULL, comme armateur, diffère d'opinion avec l'hon. député de Lambton et considère que le droit sur le charbon profitera à la marine en augmentant le transport de cet article pour le commerce de la puissance. Il favoriserait un droit de 15 cts par tonne.

M. JONES approuve le droit sur le charbon.

M. CASGRAIN dit que la taxe sera préjudiciable à Québec, car un grand nombre de vaisseaux se servent de ce charbon comme lest.

M. CHARLTON s'oppose fortement à ce droit.

M. PATTERSON [South Brant] fait une sortie énergique contre l'item.

M. ROBINSON [Toronto - Ouest] parle en faveur de cet item.

M. MACKENZIE dit que l'hon. député qui vient de prendre son siège, avait assuré les électeurs de Toronto-Ouest que ce n'était pas l'intention du gouvernement de mettre des droits sur le charbon dur [Anthracite], et qu'il devait s'opposer à cette taxe.

Après quelques observations de M. MACKENZIE l'item est adopté.

En réponse à M. CARTWRIGHT à propos des importations de coton, M. TILLEY dit qu'elles se montent pour l'année qui vient de s'écouler de \$7,100,000.

Les items concernant les différents cotons sont adoptés.

La Chambre s'ajourne 1.30 a. m.

Servante demander. On demande une jeune fille de 14 à 15 ans pour se rendre généralement utile dans une famille composée de deux personnes. S'adresser au No. 161 rue Ste. Elizabeth.

TAPISSERIE. PATRONS POUR 1879. Maison J. B. ROLLAND & FILS 12 et 14 Rue St. Vincent. MONTREAL.

On reçoit actuellement à cet établissement un assortiment considérable de Tapisserie à Patrons Nouveaux 1879.

Dont les prix sont de 5, 6, 7, 8, 9 et 10cts le rouleau pour l'ordinaire, et de 12, 15, 18, 20 et 21 cts pour les qualités supérieures.

FABRE & GRAVEL 219 RUE NOTRE-DAME. Tapisseries Françaises, Anglaises et Américaines. A DES PRIX TRES MODIQUES. 5 et LE ROULEAU AU-DESSUS. 125,000 ROULEAUX.

CONSISTANT EN Papier Chine, Papier Blanc, Papier Moiré, Papier fonds unis diverses teintes, Papier ordinaire pour chambre à lits, Salles à manger, Salons, etc. Papier doré et velouté. —AUSI:— Decors riches et ordinaires. TAPISSERIE Dans tous les goûts, De tous les prix, De toutes les qualités CHEZ CADIEUX & DEROME LIBRAIRES-EDITEURS, No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207

Chemins de Fer. Chemin de Fer du Gouvernement. DIVISION OUEST. CHEMIN DE FER Q.M.O. & O. LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le train LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit: Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.

Service régulier. —Vitesse et sécurité. De Montréal à Ottawa en quatre heures. —Rafranchissements à Calumet.

Reprendre les anciennes heures de départ et d'arrivée. Les trains express et de la nuit laisseront Hochelega pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M., et 4.45 P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Chemins de fer Q.M.O. et O. AVIS. Service régulier. —Vitesse et sécurité. De Montréal à Ottawa en quatre heures. —Rafranchissements à Calumet.

Chemins de fer Q.M.O. et O. DIVISION EST. A compter de LUNDI 14 Avril, Les trains circuleront sur cette division comme suit: Express. Mixte.

Acte de Faillite de 1875. Et ses amendements. Dans l'affaire de J. B. Sénécal, Failli.

Mardi le 22 Avril A DIX HEURES A. M. Harnais, Sellerie, Machines, etc., etc. —AUSI:—

Acte de Faillite de 1875. Et ses amendements. Dans l'affaire de Laroche et Scott, contracteurs de chemin de fer, Failli.

Acte de Faillite de 1875. ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de Joseph Groux, fabricant de la Cité de Montréal, Failli.

Société de Construction Métropolitaine. La 23ème appropriation de la première division et la 2ème de la seconde division seront octroyés M. HENRIKSEN 10.30 courant à 8 heures P. M., au No. 111 rue Notre-Dame.

COMMERCE.

EDITION DE 5 HRS.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

Bulletin Telegraphique.

Québec, 23. M. Louis Rousseau, une des victimes du déplorable accident arrivé il y a peu de jours à Etchemin et par lequel cinq personnes se sont noyées, était fils de M. Benjamin Rousseau, marchand de farine de cette ville.

COTES DES FONDS.

Table with columns: VALEUR, Acheteurs, Vendeurs. Lists various banks and financial instruments with their respective prices.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 000. Traite en or sur New-York, 1/2 de prime.

MARCHÉ EN GROS.

FARINE—Supérieure extra, \$4 70 à \$4 75. Extra supérieure, \$4 50 à \$4 55.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTRÉAL.

Table listing prices for various commodities like flour, oil, and sugar.

GRAINS.

Table listing prices for different types of grain.

LÉGUMES.

Table listing prices for various vegetables.

LAITIÈRE.

Table listing prices for dairy products.

VOLAILLÉS.

Table listing prices for poultry.

GIBIERS.

Table listing prices for game birds.

VIANDES.

Table listing prices for various meats.

DIVERS.

Table listing prices for miscellaneous goods.

—Le nouveau sucre d'érable est en grande quantité sur les marchés. Cette industrie a déjà rapporté de bons profits cette année et promet encore beaucoup.

—Plus de 60 officiers et soldats de la batterie "B" font partie de l'association de tempérance de ce corps.

Ottawa, 23. Un autre peloton d'émigrants de la vallée d'Ottawa est parti hier matin pour le Nord-Ouest. Ils ont apporté avec eux une quantité considérable d'instruments aratoires et amené un grand nombre de chevaux et de bêtes à cornes.

—Samedi dernier Robert McLachlin d'Ashton, s'est suicidé en se brûlant la cervelle d'un coup de feu. Il avait déjà été enfermé l'an dernier comme atteint d'aliénation mentale et l'on croit que c'est une nouvelle attaque de folie qui l'a porté à mettre fin à ses jours.

Belleville, 23. Hier après-midi M. Jas. Nightingale, demeurant à Huff Island, comté du Prince-Edouard, est mort subitement à l'âge de 70 ans.

—Hier matin M. Henry Wilkens, maçon et plâtrier était occupé à restaurer la voûte de l'Église St. Thomas lorsqu'il tomba du haut de l'échelle sur laquelle il se tenait et s'infirmit de blessures si graves dans sa chute qu'il en est mort quelques heures après. Le défunt était âgé de 55 ans.

FRANCE.

Un correspondant de Paris parlant de l'élection de Blanqui s'exprime ainsi: "Le Gouvernement doit insister pour que l'élection soit annulée. Il sera probablement en majorité sur cette question, même si quelques bonapartistes votent avec les radicaux. Si Blanqui est remis en liberté aussitôt son élection annulée, cela diminuera ses chances de réélection, mais on ne peut pas compter sur sa défaite. Si cependant on lui refuse la liberté, sa réélection sera assurée."

ALLEMAGNE.

Le "Frankfurter Zeitung" sera de nouveau poursuivi en justice pour avoir insulté Bismarck en publiant le rapport du dernier procès intenté pour le même délit, y compris les discours de l'avocat de la défense.

RUSSIE.

La rivière Moskova est sortie de son lit et a inondé les campagnes et les villages. L'eau a atteint le second étage des habitations en certains endroits et a renversé un grand nombre de maisons. Les dommages sont considérables mais on n'a pas de pertes de vie à déplorer. A Dunabergiev la Dwina s'est élevée à vingt pieds au-dessus de son niveau ordinaire et continue à hausser. A Pansa plus de 500 personnes se trouvent sans asile.

SUISSE.

Un correspondant de St. Petersburg explique l'état de chose qui existait dans cette dernière ville avant l'adoption des mesures répressives. Il dit que l'organe clandestin des révolutionnaires, "Sol et Liberté," demandait l'abolition de la troisième section de la chancellerie impériale et de la Cour de Camerla qui entoure le Czar. Il publiait une liste portant le nom de 200 personnes que les révolutionnaires se proposaient d'assassiner si l'on ne faisait pas droit à leur demande. Le correspondant évalue à 10,000 le nombre des membres initiés à tous les secrets de la société, sans compter des milliers qui n'ont encore prêté que le serment de loyauté. La valeur totale de la propriété foncière appartenant à la société est évaluée à deux millions de roubles.

MONTRÉAL AU JOUR LE JOUR CHRONIQUE LOCALE.

—L'hon. Arthur Turcotte de Trois-Rivières est descendu à l'hôtel Ottawa.

—Les comités des chemins, des parcs et des marchés s'assemblent cette après-midi. Le comité du feu se réunira demain.

—Le nommé John Fraser victime de l'assassinat d'Outremont est en voie de guérison.

—Deux enfants chinois ont été confirmés dans l'église St. Marie, à Hochelaga, par Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, dimanche dernier.

—M. Joseph Simard, commissaire des licences, a intenté une action en Cour Supérieure pour \$1,000 de dommages contre Damase Marsan, contracteur, qui s'est servi d'un langage insultant en lui parlant dans le bureau du prothonotaire au palais de justice, il y a quelques jours.

—MM. Robidoux et Smith, commissaires dans l'enquête sur les départements du palais de justice, accompagnés de leur secrétaire, sont partis pour Québec hier après-midi, afin de soumettre le résultat de leur enquête au Gouvernement. C'est un document très volumineux.

—Hier Alphonse Gauthier, commerçant de chevaux, a été arrêté pour avoir conduit son cheval à une allure immodérée sur la rue St. Maurice. Le Recorder est décidé de sévir contre les commerçants qui se servent des rues de la ville comme d'un marché aux chevaux.

—Arthur Lanthier, âgé de 43 ans, garde-magasin à l'emploi de F. X. Rostel, marchand de ferronneries de la rue St. Paul a

été arrêté par le détective Cullen pour vol au préjudice de son patron et subira son procès demain. Les effets ont été identifiés par le propriétaire.

PHARMACIE JACQUES-CARTIER. — Quand vous serez malade et que vous aurez des prescriptions à faire préparer avec soin envoyez à la pharmacie Jacques-Cartier au coin de la rue Notre-Dame et de la place Jacques-Cartier ou vous trouverez toujours un assortiment de drogues et de produits chimiques des plus purs, articles de toilette, remèdes patentés, parfums, etc.

—On croit que la descente de la glace est retardée par les lies Bouchevrière. Aujourd'hui le port est presque entièrement débarrassé. Il reste encore le morceau de neige et de débris déposé par la corporation durant l'hiver. Un grand nombre d'embarcations sillonnaient les eaux du fleuve hier et aujourd'hui. Le niveau de l'eau est à peu près le même qu'hier. Les bateaux qui ont passé l'hiver à Bouchevrière sont attendus ici dimanche ou lundi.

—Durant les dernières semaines le Grand Tronc a transporté un nombre considérable d'émigrants qui se dirigeaient vers la Manitoba et les Etats de l'Ouest. M. O'Brien de cette ville a perçu \$7,000 au bureau de la rue St. Jacques au moyen de la vente des billets aux émigrants. Un certain nombre ont payé \$17 pour leur passage au territoire de Manitoba. Est-ce l'attente d'avoir du travail bientôt dans nos manufactures qui chasse ces gens-là?

GRAND DÉFALCATEUR.—Le secrétaire trésorier de la ville de Boston a la clef des champs, emportant avec lui environ \$200,000. On pense qu'il a dirigé ses pas vers Montréal déguisé en habit de mendiant. Les autorités civiles de Boston ont expédié deux fins limiers qui paraissent devant stationner quelques jours comme suit, un grand magasin de chapeaux de Dubuc, Desautels & Cie No. 217 Rue Notre-Dame et l'autre au Magasin des quatre saisons No. 97 de la même rue; car il est présumé qu'il va changer son habit de mendiant pour un plus élégant. Comme il est connu pour être un économiste consommé et aimant le beau il n'y a aucun doute qu'il ira pour faire ses achats à ces deux magasins.

—Le modèle de la magnifique horloge de Strasbourg en exhibition au No. 233 rue Notre-Dame attire tous les jours un nombre considérable de personnes. Aucun spectacle n'a encore offert un intérêt aussi piquant. La procession des douze apôtres se fait à tous les quatre d'heures. Les autres représentations sont le baptême du sauveur, l'abjuration de Pierre, les visites furtives de Satan, les anges de la vie et de la mort, et le chant du coq. Admission, 10 cts.

LES WILLIAMSON.—M. Grau, du Théâtre Royal, a eu la bonne fortune de s'assurer les services de ces acteurs célèbres par tout l'univers. Les Williamson commencent à jouer lundi prochain, 28 avril, et continueront toute la semaine. On croit que c'est la meilleure troupe que Montréal ait vue depuis des années. Ils seront assistés de leur propre compagnie qui était avec eux dans la célèbre représentation de "Struck Oil," à "The Union Square Theatre," N.Y.

—Nous publions plus loin l'annonce de la maison Cadieux & Derome et nous nous faisons un devoir de recommander cet établissement à la considération de nos amis. Ces messieurs viennent de recevoir un des plus beaux assortiments de tapisserie qui se puisse trouver à Montréal et les personnes qui désirent réparer ou orner leurs murs de leurs demeures feront bien de s'adresser à eux.

—M. GILLOIN, ancien propriétaire du Grand Yate, informe ses nombreux clients qu'il vient de changer le nom de son restaurant du "Cordon Bleu" en celui de "Restaurant St. Vincent" et que, pour mieux assurer le bon fonctionnement du service, il s'est adjoint un associé, M. L. Felly. On trouvera toujours, au nouveau restaurant, bons mets, bons vins et bons cigares, aux prix les plus réduits. Grande célérité dans le service.

N. B.—M. L. Felly continue son commerce de tailleur au No 30 rue St. Vincent.

—La circulation de la PATRIE augmente tous les jours et plus de 50 petits garçons gagnent de 10 à 30 cents dans une ou deux heures de temps, en vendant le journal dans la rue chaque après-midi. Bien des pauvres gens ressentent les bienfaits d'une somme si légère qu'elle soit, lorsqu'elle leur est rapportée régulièrement chaque soir par leurs enfants. Un enfant intelligent peut toujours gagner quelques cents en vendant la PATRIE et la grande popularité du journal en facilite doublement la vente. Nous croyons rester dans le vrai en affirmant que la circulation de la PATRIE dépasse aujourd'hui celle de tout autre journal français à Montréal.

—Soixante-quatre décès ont été enregistrés en cette ville durant la semaine dernière. Catholiques, 51—jeunes garçons, 16; hommes mariés, 4; veuf; célibataires; 5; jeunes filles, 16; femmes mariées, 3; veuves, 5; 1 fille, Irlandais, 4; canadiens-anglais, 8; canadiens-français, 39. Maladies contagieuses, 5 de la petite vérole, 3 de la diphtérie et 1 de la méningite cérébro-spinale. Protestants, 13—jeunes garçons, 4; hommes mariés, 4; 1 célibataire, 1 fille; 3 femmes mariées, Canadiens, 5; anglais, 3; irlandais, 1; français, 1; écossais, 1; inconnu, 1. Maladies contagieuses, 1 de la petite vérole et 2 de la diphtérie.

—M. C. DESJARDINS & Cie, sont à la tête du commerce de chapellerie, ils ont en juger par le haut goût et l'extrême nouveauté des derniers chapeaux qu'ils ont reçus d'Europe et qu'ils fabriquent eux-mêmes. Nos chapeaux de soie sont fabriqués par des ouvriers qui ont obtenu les premiers prix aux Expositions, et nous devons tous les fabricants de Montréal de pouvoir produire des marchandises aussi bien finies. Ne pas oublier l'adresse: Usine, Desjardins et Cie, 537 et 539, rue Ste. Catherine.

—L'Assemblée annuelle de la société St. Patrice qui s'est ajournée il y a quelques jours, a été continuée hier et le reste des officiers pour l'année courante ont été élus. Assistant-secrétaire, M. P. T. Patton; commissaire-ordonnateur, M. Joseph Clam; assistant commissaires-ordonnateurs, MM. P. Mullin, Jos. McCrory, P. Hogan, T. Gillies; comité de direction, MM. Patrick Carroll, J. P. D. Lyons, A. Parcell, M. Bergin, Jas. McKeown, P. Kehoe, John Gillies, Thomas Patton, James Keoh, D. Coughlin, Patrick Reynolds, George Craven, M. Macnamara, J. O. Neville, D. McDonell, P. Connolly,

W. Cunningham, J. Murphy; Médecin, Drs. Sheridan et Ward, réélus.

BONNE NOUVELLE. — Marien & Cie, viennent d'ouvrir un magasin de chapellerie et de fourrures au No 618 rue Ste. Catherine. M. Marien, ancien employé de la Maison C. Desjardins & Cie, a l'honneur d'inviter ses nombreux pratiques de la ville et de la campagne à lui continuer leur bienveillant patronage. Assortiment spécial de Chapeaux en feutre et en dur et spécialement de Chapeaux de soie. Marien & Cie, 618, rue Ste. Catherine à l'enseigne du buffalo; ancien magasin de Champagne & Cie.

MM. LETENDRE, ARSENAULT & Cie, viennent d'ouvrir un magasin de nouveautés, au No 391, rue Ste. Catherine où ils invitent leurs amis et le public à aller voir leur assortiment de marchandises nouvelles. Ils ont actuellement en mains plusieurs lignes spéciales qu'ils offrent à des prix sans précédents. Une visite est respectueusement sollicitée à la maison du véritable bon marché chez Letendre, Arsenault & Cie, 391 rue Ste. Catherine, N. B.—Le public sera constamment tenu au courant des avantages offerts par la nouvelle maison.

—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchandises que l'on vous offre. Le No. est 537 rue Craig.

BANC DE LA REINE. Présidence de Son Honneur le juge Ramsay.

La Cour rejette la motion pour annuler les actes d'accusations contre J. S. Paquet, caissier de la banque d'Hoche-laga.

Le prisonnier est accusé d'avoir le 21 octobre dernier, volé la somme de \$4,800; le 12 novembre, \$12,000; le 26 février, \$18,000 et le même jour \$3,130. Il est aussi accusé d'avoir fait de faux rapports de banque et de s'être approprié pour son usage personnel des biens qui appartiennent à un corps incorporé.

Le prisonnier plaide "non coupable" et le procès est fixé à jeudi.

Sophie Bissonnette, directrice de l'hopital Ste. Bathilde, arrêtée sur l'accusation d'avoir par négligence causé la mort de Vitaline Labrecque le 4 février dernier, plaide "non coupable" et subira son procès jeudi.

Patrick J. Cafferty et Onézime Joly plaident coupables de s'être échappés du pénitencier; ils sont condamnés à un emprisonnement additionnel d'un an dans le pénitencier.

Patrick J. Kearney, encanteur de cette ville, est traduit à la barre pour subir son procès sur l'accusation d'avoir le 29 novembre 1878, en la cité de Montréal, reçu 5 montres en argent, la propriété de J. L. Gurd. Cette cause est continuée à demain à dix heures.

L'hon. M. Chapleau et M. Coyle représentent l'accusé.

Les grands jurés présentent les accusations suivantes comme fondées: Henry Lafontaine Williams, obtention de marchandises sous de faux prétextes, 4 accusations; J. B. Grothé, même délit; Eli Raymond, même délit, 2 accusations; James Daly, vol; George A. Couvrette, détournement de fonds; Charles McCarron, parjure et obtention de marchandises sous de faux prétextes; James Ross Adams, même délit; James Ross Adams, parjure; Edouard Laflamme, parjure et comme non fondées.

Eizéar Drouin, Joseph Labelle et J. Gauthier, parjure.

La Cour s'ajourne.

RECORDER. Treize prisonniers devant le Recorder ce matin.

Charles Goodwin, 26, journalier, pour avoir proféré des menaces de mort contre Dame Marie Matthey, est condamné à donner un cautionnement personnel de \$200 et deux autres cautions de \$100 comme garantie qu'il gardera la paix pendant un an.

Hans Jansen, 24, journalier, assaut, 1 mois.

Hugh McConville, 22, plombier, John McGregor, 22, chapelier et John McInriarty, 35, tailleur de pierre, pour s'être ivrés et battu sur la rue Ste. Catherine, \$2,50 ou 15 jours.

Patrick Cassidy, 22, cocher, pour s'être servi d'un faux numéro, 1 mois.

Frédéric Lindley, 67, trouvé ivre sur la rue Craig, \$4 ou 15 jours.

Thomas Stafford, 19, journalier, ivresse et assaut sur la police, deux mois.

Alphonse Gauthier, 21, commerçant, pour avoir conduit un cheval à une allure immodérée, \$5 ou 1 mois.

Mary Maddock, 46, prostituée, ivresse et vagabondage, 1 mois.

Richard Meehan, 19, boucher, voies de fait, \$2,50 ou 15 jours.

Wm. Callahan, 27, et Paul Verdon, 53, journaliers, ivresse, le premier, 15 jours le second, \$1,50 ou 10 jours.

SESSIONS SPECIALES. Devant Son Honneur le juge Dugas. Félix Carpentier, vol, 15 jours.

Honoré Beauchamp, Gilbert Grothé et Edouard Paré, dommages à la propriété au préjudice de M. Alfred Roy, subissant leur procès mercredi prochain.

POLICE. Byron Essex, 35 ans, accusé de vol d'argent au préjudice de Navier Baillard, est acquitté.

MARIAGE. A Québec, le 21 courant, par le Révérend Messire G. P. Côté, P. F. X. Lefebvre, Ecr à Dlle Marie Albina, troisième fille de F. X. Berthelot, Ec.

ON DEMANDE Une bonne servante, parlant français, âgée de 20 à 30 ans. S'adresser au No 80 rue Cadieux, bl 48.

Chambres à louer Au No. 23 rue St. Louis. Deux magnifiques chambres, il y a bain à l'eau chaude et froide. On permettrait l'usage du piano. Prix modéré. S'adresser à L. L., No. 8 Côte St. Lambert.

Chambres à louer Rue Ste. Catherine (près de la rue St. Laurent), No. 301, sur le devant, 1 ou 2 chambres meublées ou non meublées, avec bain et water-closet. S'adresser pour renseignements au No. 947 rue Ste. Catherine.

Chambres à louer Au No. 223 rue Notre-Dame. Meublées ou non meublées. 2 40

A VENDRE

Toutes les fixtures d'un petit magasin de confiserie, ainsi que tous les instruments pour faire les confiseries. S'adresser au ci49 No. 111 rue St. Antoine.

Habillem-nts! Habillaments!

VEZ EN MASSE.

Achetez vos habillements confectionnés d'avance et pour une somme modérée au magasin populaire de I. A. Beauvais. Tout le monde se demande comment Beauvais peut faire pour vendre ses habillements à aussi bon marché. Ma réponse est que nous achetons à bon marché et que nous pouvons vendre à bon marché. Nos dépenses sont très modérées et chaque département a sa spécialité. Voyez nos prix.

HABILLEMENT fait d'avance en bon Tweed durable et bien fini pour \$6.00

HABILLEMENT fait en bon Tweed Canadien, nommé habillement Turgeon, pour \$7.00.

HABILLEMENT fait d'avance en Tweed Anglais, de toutes nuances, appelé Protection, pour \$8.00.

HABILLEMENT fait d'avance en Tweed Écossais, rien de plus beau, pour \$9.00.

HABILLEMENT fait d'avance en Diagonal rayé, à carreaux, et le frock bordé pour \$10.50.

Venez voir nos patrons pour costumes de printemps. Pour habillements faits sur commande nous avons des patrons comme vous n'en trouvez pas ailleurs à des prix qui conviennent à tout acheteur. Si vous avez besoin d'un joli PAR-DESSUS de printemps venez voir ou vous pourrez en acheter depuis \$4.50.

NOS CHEMISES se vendent à 30 p. cent meilleur marché qu'ailleurs et sont taillées plus grandes. Vous achetez tout à bon marché.

I. A. BEAUVAIS, 190 Rue St. Joseph OU EST PILON, OU EST PILON.

A. Pilon a abandonné le grand magasin et n'y a plus aucune affaire, aucun rapport, aucun intérêt, rien du tout, malade que vous voyez encore à son ancien poste, son nom sur les enseignes, sur les pignons, drapeaux, etc. etc. qui pourraient faire croire que Pilon y est encore. A vous acheteurs de vous tenir sur vos gardes. Mais si vous voulez voir ou acheter des marchandises de la maison de Pilon, allez à la fin de la rue St. Joseph grand établissement, aux

Nos. 633 et 635 RUE STE. CATHERINE, Coin de la Rue Jacques-Cartier

Vis-à-vis de la Banque d'Épargne. A l'enseigne DU GROS CŒUR, En société avec Jolicoeur & Frères.

La nouvelle maison n. A. Pilon, Jolicoeur & Frères, est ouverte depuis le 7 avril et en dépit de temps durs, l'encouragement qu'elle a reçu, et tout ce qui est étonnant. Nous avons énormément vendu.

Vous venez en savoir la raison! Mais parce que toutes les dépenses ont été faites sur le loyer, salaire des employés, etc., ont été fortement réduites.

Nous ne pouvons dans une position de pouvoir vendre à si bon marché que toute notre ancienne pratique revient en grande foule dans nos deux grands magasins qui ne forment qu'un seul, et n'ayant point d'escalier, car nous n'avons qu'un seul étage pour le détail.

Nous remercions de leur sympathie et de leur bon cœur, tous ceux qui sont venus nous encourager et les engager à continuer à nous favoriser de leur patronage, tout en étant certain d'être bien servis, parce que nous faisons un grand assortiment de marchandises fraîches, nouvelles, et de tous les derniers genres et à grand marché. Nous achetons souvent des gros lots d'étoffe que nous vendons à des prix très avantageux.

Nous attirons particulièrement votre attention sur la détermination des vêtements que nous faisons une spécialité et que de bons commis nous employons avec nous, pour faire, M. W. Macleod, qui taille les habits d'hommes et d'enfants pour rien. Le département des modes n'a rien de plus en magasin, par ayant en tête Mlle Georgina Jobin, première mode liste, bien connue, tant à la ville qu'à la campagne, qui se charge de servir les dames, de Mlle Louise, encore une autre bonne modiste, de l'ancien grand magasin, qui tout en étant employée, nous vendra, donnera les patrons de robes et de manteaux gratis.

Ces départements à une grande vue depuis que nous sommes ouverts, donnera le pouvoir de répondre à un nombre pratique.

Nous sommes pos que nous ne vendrons que pour être constamment achetés.

Allez donc au Gros Cœur pour le bon marché. A. Pilon & Frères, ont un assortiment de pouvoir répondre à un nombre pratique.

Nous sommes pos que nous ne vendrons que pour être constamment achetés.

A. PILON, JOLICOEUR & FRÈRES. Acte de Faillite de 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Venance Tailleur, de la paroisse de Montebello, District d'Ottawa, commercant. Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de s'assembler à bon bureau à Papineauville, Mardi, le sixième jour de Mai 1879 à 2 h.

Pour recevoir l'état de ses affaires, nous un syndic s'ils le jugent à propos et régler les affaires de la faillite en général.

S. F. MCKAY, Syndic officiel. Papineauville, 14 avril 1879.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal. COUR DE CIRCUIT. No. 1782. Angus C. MacDonell, demandeur, vs. Geo. McIver, défendeur.

Il sera vendu par autorité de justice, par encan public et par suite de saisie, exécution de la Cour de Circuit, le samedi dix heures de l'après-midi, au domicile de l'adjudicataire, en cette cause, rue Cathédrale, No. 99, en la cité de Montréal, tous ser biens meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles de ménage, etc., qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérisseur.

M. E. MERCIER, H. C. S. Montréal, 23 Avril 1879.

LES DOUCEURS DE LA PATERNITÉ

ON DEMANDE Une bonne servante, parlant français, âgée de 20 à 30 ans. S'adresser au No 80 rue Cadieux, bl 48.

Chambres à louer Au No. 223 rue Notre-Dame. Meublées ou non meublées. 2 40

Librairie Française M. E. DANSEREAU & CIE, 15, 17 & 19, RUE ST. JACQUES, MONTREAL. Livraison de tous les ouvrages de LIBRAIRIE française des principaux Écrivains, tel que A. MAME et FILS (à Tours), F. F. ARDANT FRÈRES (à Limoges), J. LEFORT (à Lille), V. H. CASTERMAN (à Tournai), V. PALME, J. LECOFFRE, POUSSIEGUE FRÈRES, FERISSE FRÈRE, GAUME et Cie, ALBANEL, Battenbeck Sr, FIRMIN DIDOT et Cie, HACHETTE et Cie, J. HETZEL et Cie, GARNIER FRÈRES, L'Abbé Migne, GUILLAUMIN et Cie, CHS. DELAHAYE, DELALAIN FRÈRE, G. MASSON, A. DELAIGRE, MARCHAL BILLARD, etc., etc.

Acte de Faillite de 1875 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de François-Xavier Lecharlier, de la cité de Montréal, marchand de Nouveautés, Failli.

Marchand de Poëles, FEBLANCHET & PLOMBIER. Je désire faire savoir à mes pratiques et au public en général que je continuerai les affaires comme auparavant à ma même place d'affaires avec un assortiment complet de poëles de cuisines, à bois et à charbon, ferblanteries, coutellerie, bains, etc., que je vendrai à très bas prix. Toutes les commandes qui me seront confiées, telle que couvertures en toile galvanisée, ferblanc et tôles, bains et water-closets, réparation de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

Je désire faire savoir à mes pratiques et au public en général que je continuerai les affaires comme auparavant à ma même place d'affaires avec un assortiment complet de poëles de cuisines, à bois et à charbon, ferblanteries, coutellerie, bains, etc., que je vendrai à très bas prix. Toutes les commandes qui me seront confiées, telle que couvertures en toile galvanisée, ferblanc et tôles, bains et water-closets, réparation de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

Je désire faire savoir à mes pratiques et au public en général que je continuerai les affaires comme auparavant à ma même place d'affaires avec un assortiment complet de poëles de cuisines, à bois et à charbon, ferblanteries, coutellerie, bains, etc., que je vendrai à très bas prix. Toutes les commandes qui me seront confiées, telle que couvertures en toile galvanisée, ferblanc et tôles, bains et water-closets, réparation de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

Je désire faire savoir à mes pratiques et au public en général que je continuerai les affaires comme auparavant à ma même place d'affaires avec un assortiment complet de poëles de cuisines, à bois et à charbon, ferblanteries, coutellerie, bains, etc., que je vendrai à très bas prix. Toutes les commandes qui me seront confiées, telle que couvertures en toile galvanisée, ferblanc et tôles, bains et water-closets, réparation de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

Je désire faire savoir à mes pratiques et au public en général que je continuerai les affaires comme auparavant à ma même place d'affaires avec un assortiment complet de poëles de cuisines, à bois et à charbon, ferblanteries, coutellerie, bains, etc., que je vendrai à très bas prix. Toutes les commandes qui me seront confiées, telle que couvertures en toile galvanisée, ferblanc et tôles, bains et water-closets, réparation de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

Je désire faire savoir à mes pratiques et au public en général que je continuerai les affaires comme auparavant à ma même place d'affaires avec un assortiment complet de poëles de cuisines, à bois et à charbon, ferblanteries, coutellerie, bains, etc., que je vendrai à très bas prix. Toutes les commandes qui me seront confiées, telle que couvertures en toile galvanisée, ferblanc et tôles, bains et water-closets, réparation de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

Je désire faire savoir à mes pratiques et au public en général que je continuerai les affaires comme auparavant à ma même place d'affaires avec un assortiment complet de poëles de cuisines, à bois et à charbon, ferblanteries, coutellerie, bains, etc., que je vendrai à très bas prix. Toutes les commandes qui me seront confiées, telle que couvertures en toile galvanisée, ferblanc et tôles, bains et water-closets, réparation de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

Je désire faire savoir à mes pratiques et au public en général que je continuerai les affaires comme auparavant à ma même place d'affaires avec un assortiment complet de poëles de cuisines, à bois et à charbon, ferblanteries, coutellerie, bains, etc., que je vendrai à très bas prix. Toutes les commandes qui me seront confiées, telle que couvertures en toile galvanisée, ferblanc et tôles, bains et water-closets, réparation de toutes sortes exécutées avec soin et

FEUILLETON de la "PATRIE."

L'EXPIATION DE SAVELLI.

PAR

HENRY GREVILLE

Suite.

Bagrianof, les bras croisés, regardait ce spectacle avec un étonnement de plus en plus grand. Son prêtre, son prêtre à lui, nourri de son église, se permettait de parler sans sa permission! Il donnait la bénédiction avec sa croix à des gens qui avaient voulu l'assassiner! Mais le monde était donc renversé! Il se promit de s'expliquer avec ce croquant, frais échappé du séminaire.

Au moment où la charrette s'ébranla, Mlioucha trouva la force de soulever sa tête appesantie:

—Seigneur, cria-t-il, écoute: nous t'avons pardonné, tu nous as trahis; d'autres feront comme nous, mais ceux-là ne te manqueront pas!

Le village tout entier accompagna les condamnés aussi loin que les jambes purent faire leur service. Les tout petits enfants confiés à la garde des vieillards, et les infirmes restaient seuls dans les maisons closes; les chiens, restés sur la place, hurlaient jubileusement. Bagrianof leur jeta quelques pierres et les mit en fuite; après quoi il se retourna, regardant le presbytère situé en face de l'église; sur le seuil, le prêtre le contemplait d'un air calme.

Les regards des deux hommes se croisèrent, celui du seigneur sec et dur, celui du prêtre inspiré et presque menaçant dans son indignation sacrée.

Bagrianof fit un pas en avant. —Viadimir Andréitch, dit-il, qui êtes-vous?

—Un humble serviteur de Dieu et de son Eglise, dit le prêtre en laissant tomber la main qu'il avait posée sur le loquet de sa porte.

—Vous êtes en outre le serviteur de mon église, je suppose? —En effet, Votre Seigneurie, je sers Dieu dans l'église que vous lui avez consacrée.

—Savez-vous qu'un bon prêtre ne doit s'occuper que des affaires de l'église, et jamais de celles du seigneur?

—Je le sais, et ne me mêle des affaires de personne.

—Je trouve, moi, que vous vous mêlez trop des miennes. Votre conduite me déplaît, Vladimir Andréitch: je vous conseille de faire vos réflexions. La cure est bonne, —on meurt pas mal ici, ajouta Bagrianof,—on se marie aussi, on baptise suffisamment... Votre femme est enceinte, je crois?

Le prêtre fit un signe affirmatif.

—Je pense que vous ferez bien de rester ici; mais pour ce là il faut changer de conduite. Vous avez huit jours pour réfléchir.

Le prêtre s'inclina et rentra chez lui sans répondre. Sa femme, qui le guettait, accourut se jeter à son cou en pleurant... C'était une toute jeune femme de dix-huit ans à peine, blanche et rose, toute frêle, et visiblement fatiguée par sa grossesse avancée.

—Qu'est ce qu'il t'a dit, ce méchant homme? dit-elle à son mari en se serrant contre lui, toute craintive.

—Je crois, Marie, qu'il faut nous préparer à partir.

—Partir! Oh! mon Dieu! Et le petit qui n'est pas né! Et l'hiver qui vient! Si nous partons, où irons-nous?

—Je n'en sais rien, ma chérie, à la grâce de Dieu. Il prend soin des petits oiseaux du ciel, il aura pitié de l'enfant qui va naître.

—Dis, Valodia, il n'y aurait pas moyen de s'arranger avec lui?... Tu le fâches, tu sais, quand tu vas contre ses volontés... Est-ce que tu ne pourrais pas?...

Le prêtre mit la main droite sur la tête de sa jeune femme, presque enfant encore.

—Le devoir du serviteur de Dieu est celui des autres hommes, Marie, lui dit-il, et de plus il doit réprimer l'iniquité. Ne me parle plus jamais d'une chose semblable; c'est un péché. Regarde! ajouta-t-il en conduisant sa femme tout en larmes devant une gravure accrochée au mur, qui représentait la fuite en Egypte: s'il le faut, nous partirons comme eux, et, pas plus que l'Enfant-Dieu, notre enfant ne manquera d'abri.

La jeune mère, à demi consolée, appuya sa tête sur l'épaule de son mari, et se laissa bercer par de douces paroles.

VI.

Bagrianof aurait dû être content; cependant il ne l'était pas. La manière dont les coupables et les innocents, par-dessus le marché, avaient été punis, ne lui paraissait pas suffisante. C'était bien la peine de les avoir fait frapper de verges et déporter en Sibérie, si la compassion générale s'étendait sur eux, au lieu de s'arrêter sur lui! Comment! dans chaque village, les malheureux,—comme on nommait alors en Russie les prisonniers,—allaient trouver de l'eau fraîche, du lait, du kvass, du tabac, du thé chaud, quelques sous, que les paysans pleins de pitié leur rapportaient avec empressement; les soldats allaient tolérer cet abus, de village en village, jusqu'aux confins de la civilisation,—et lui, Bagrianof, serait obligé de supporter les airs de hauteur de quelques misérables fonctionnaires!

Il repassait dans son esprit tous les désagréments que cette affaire lui avait attirés, la remarque désobligeante du général-gouverneur, les rebuffades du stanovoï, son isolement à l'auberge, enfin l'attitude insolente du prêtre qui l'avait bravé en public. Chaque fois que son imagination lui représentait le prêtre, le bras levé, bénissant les misérables condamnés, son irritation ne connaissait plus de bornes.

De tous ceux qui l'avaient offensé, c'était le seul qu'il pût châtier; aussi sa colère se reportait-elle sur lui. Depuis qu'il était arrivé au village, cet insolent n'avait-il pas évité la maison seigneuriale en toute occasion? Lorsqu'il était convié à dire les prières et à bénir le logis, avait-il jamais pu regarder à diner? L'ancien prêtre, vieillard soumis, de peu d'intelligence, de moins d'énergie, avait tout accepté les yeux fermés; le seigneur était le maître, ce qu'il faisait ne regardait pas la cure. Le bonhomme étant mort, on avait envoyé à Bagrianof cet échappé du séminaire, marié depuis un an à peine, ignorant des usages;—ignorant, était-ce bien le mot? N'avait-il pas plutôt feint de tout ignorer? Pouvait-on penser qu'il ne sût pas que le prêtre doit être le familier de la maison seigneuriale, heureux d'une invitation, prêt et dispos pour tout ce qui peut plaire au maître, et surtout fait pour prêcher de parole et d'exemple, l'obéissance absolue au seigneur du lieu, représentant de la Providence sur la terre?

Mais, volontaire ou non, cette ignorance en elle-même était un délit. De plus, au lieu de s'efforcer, par un excès de politesse obsequieuse, de faire oublier ses manquements, ce singulier pasteur se mêlait de plaindre ses ouailles, de les bénir *in extremis*, comme si Dieu pouvait permettre qu'on donnât sa bénédiction à des gens qui avaient voulu tuer leur seigneur!

La certitude de pouvoir se venger de ce prêtre quand il le voudrait lui procura une sorte d'apaisement. Pour mieux jouir de ce plaisir, il résolut de le frapper,—non pas tout de suite, pendant qu'averti par les paroles qu'ils avaient échangées, il était prêt à accepter toutes les éventualités,—mais au moment où l'orage paraissait apaisé, où son ressentiment, soigneusement caché, n'aurait plus laissé que le souvenir d'une vague menace. Il écrivit néanmoins sa plainte à

l'archevêque, la copia de sa plus belle écriture, la cacheta soigneusement, et mit dans un tiroir de son bureau, prête à partir à la première inspiration.

Cette affaire réglée, Bagrianof se sentit le cœur plus léger. Restaient encore les paysans qui avaient eu l'audace de s'apitoyer sur les malheureux. Il eut un moment l'idée de faire vendre toutes les jeunes filles en blocs—mais il se dit qu'il ne trouverait pas facilement acquéreur.

Restait la grande consolation: le recrutement. Grâce à la loi bienfaicente qui lui permettait de désigner lui-même les soldats que son cœur généreux offrait à la patrie, il pouvait désoler à volonté telle ou telle famille. Cette pensée occupa son esprit pendant deux mois entiers.

Il choisit à loisir, pour le recrutement, une douzaine des plus beaux gars de ses domaines, parmi les familles de ceux qu'il avait fait nourrir, vêtir et loger pour le reste de leurs jours au frais du gouvernement.—Je dois bien à l'Etat cette compensation, se disait-il avec un aimable sourire.

Lorsque le dessein de Bagrianof fut connu, la colère du village n'eut plus de bornes. Quoi! il ne s'était pas contenté de trahir son serment, d'insulter le nom du Christ qu'il avait pris à témoin, de livrer des innocents en même temps que des coupables qui l'avaient pourtant épargné!... Il venait encore frapper les mêmes familles, enlever le fils là où il avait déjà pris le père, le jeune frère vigoureux là où l'aîné était déjà parti! Il voulait donc la ruine générale, la mort de tous?

La première fois qu'après la promulgation de son arrêté Bagrianof parut à l'église, il ne put faire autrement que de remarquer l'attitude de ses paysans.

Jusqu'alors, la tête baissée, les yeux fixés à terre, ils s'étaient inclinés profondément devant lui, sans témoigner autre chose qu'une soumission parfaite; ce jour-là, il rencontra des regards qui avaient l'air de l'interroger. Certains mêmes semblaient le braver.

De sa place, voisine du tabernacle et exhaussée d'une marche, il promena ses regards sur la multitude houleuse qui se signait en suivant les prières, et ses yeux féroces virent d'autres yeux soutenir son regard. Ces yeux n'étaient pas irrités, mais plutôt interrogateurs.—Jusqu'à quand, semblaient-ils dire, te joueras tu de l'âme humaine?

—Ils ont besoin d'un exemple, se dit Bagrianof. Ils sentent le mors, ils regimbert. Nous allons leur faire voir qu'ils ne sont pas les plus forts.

Les prières finies, il laissa la foule s'écouler; parcourant l'église avec lenteur, il alla éteindre çà et là de petits cierges piqués sur les lampadaires suspendus devant les images, il redressa par-ci par-là un cierge un peu incliné, et enfin sortit avec le prêtre, qui avait vainement essayé d'éviter cette rencontre.

Du reste, Bagrianof semblait avoir totalement oublié son mécontentement passé. Les trois mois qui s'étaient écoulés paraissaient avoir déposé entre lui et les anciennes injures une couche de neige aussi épaisse que celle dont le sol était recouvert.

Le seigneur demanda au prêtre des nouvelles de sa femme, très-fatiguée et malade; puis il l'interrogea sur les ornements sacerdotaux, dont quelques-uns commençaient à s'user, et en parlant ainsi tout seul, car le prêtre lui répondait par monosyllabes, il arriva au milieu de la place où les paysans causaient avant de rentrer chez eux.

A son approche, tous se découvrirent. Bagrianof resta un bon moment à les regarder ainsi tête nue, sous le vent du nord qui leur coupait les oreilles.

A Continuer.

Si vous n'aimez pas les punaises, coquerelles et barbeaux, demandez à votre épicière, une boîte de poudre DE-SERTEUR, elle est infallible et est sans poison ce qui permet de l'employer dans tous les meubles. 25 cts la boîte.

LIBRAIRIE

IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE

Payette & Bourgeault,

NO. 250 RUE ST. PAUL,

MONTREAL.

—O—

LIVRES DE PIETE.

"Ange Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00

"Parallèles de Prières," différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.

"Manuel Complet," par Goffin, reliure anglaise, 731 pages in-18, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte, des Epîtres et Evangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'Evangile du jour. Prix, \$1.00.

"Imitations de Jésus-Christ," de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00.

"Journées du Chrétien," de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 75 cts.

"Manuel de Piété" à l'usage des évêques du Sacré-Cœur, in-18, 304 pages, tranchée marbrée \$1.40, dorée \$1.25.

"Miroir des Ames," in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts.

"Paroissiens" de toute sorte de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.

"Recueil de Prières," par M. de la Comtesse Flaviigny, de 60 cts à \$1.00.

"Visites au St. Sacrement et à la Ste. Vierge," par St. Alphonse de Liguori, in-32, tranchée marbrée 40 cts., dorée 60 cts.

Ces volumes seront expédiés par la maille franco-de-port, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour école, cartes à jouer, articles religieux, bon choix de littérature etc. etc.

LIBRAIRIE

Payette & Bourgeault,

250 Rue St. Paul,

Vis-à-vis la rue St. Vincent, Montréal

AVIS.

Gare aux contrefaçons.

Il est à notre connaissance personnelle que des personnes peu scrupuleuses achètent des tabacs à priser d'une qualité inférieure au nôtre, le mélangent avec lui, et le font passer comme venant de notre magasin. Nous mettons en garde les consommateurs de ce tabac contre ces personnes.

A. DUBORD & CIE.,

Manufacturiers de tabac en poudre.

Nos. 227 et 229 rue St. Paul.

Montréal, 3 avril 1879.

AVIS.

La Nouvelle Compagnie de Gaz de

Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender sa charte et changer le nom de la compagnie; pour lui permettre de louer, vendre ou manufacturer des poches de chauffage et de cuisine; pour se servir de la lumière électrique ou de toute autre lumière dans l'éclairage; pour acheter tout brevet pour la production de la lumière électrique; pour régler les comptes de gaz suivant la condition financière de la Compagnie et pour d'autres amendements.

J. F. SCRIVER,

Secrétaire.

Montréal, 17 mars 1879.

FARINE PREPAREE

POUR les PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense

D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR

A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

BRODIE & HARVIE

Coin des Rues Craig et Bleury.

8 Mars 1879.—a

Au Grand Vatel

30 RUE ST. JACQUES

CAFÉ RESTAURANT.

M. Duperron.

Spécialité de Café français, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs françaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

HAMILTON & CIE.

105, RUE ST. JOSEPH.

Magasin de Marchandises Seches.

Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs commandes chez eux.

Spécialité de Marchandises d'Etapes, telles que Draps, Casimire, Tweeds, Etoffes à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpagnes, etc.

On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes.

Montréal, 12 Mars 1879.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'à l'avenir le

Bureau des Commissaires des Licences

Pour la Cité de Montréal, tiendra ses séances, les

Lundis et Samedis

DE CHAQUE SEMAINE.

A DIX heures et DEMIE de l'avant-midi à ses heures.

175, RUE ST. JACQUES

Par ordre du Bureau,

WILLIAM AHERN,

Sec. des Commissaires de Lic.

Montréal, 29 mars 1879.

AVIS aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

SAMEDI, le 1er Mai prochain, inclusivement, pour la

Construction et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions doivent être envoyées à "Sommission pour appareil calorifère."

Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse soumission.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics,

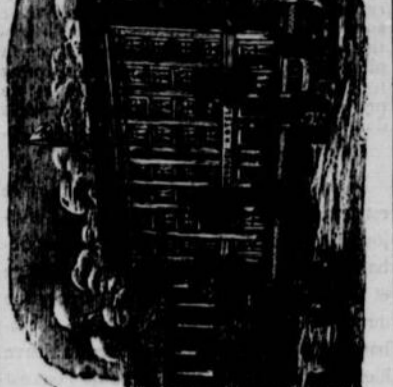
Québec, 14 mars 1879.

N. B.—Pas de reproduction sans ordre spécial par écrit.

15 mars 1879. 168

Hotels.

HOTEL RICHELIEU,



COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT, Vis-à-vis le Palais de Justice, MONTREAL.

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que l'HOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

I. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA

Rue St. Gabriel

Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession calédoniens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphie, Buvette.

PRIX:

DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR,

AIME BELIVEAU,

Propriétaire.

N. B.—On invite spécialement nos compatriotes d'Etats Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

Vu l'opinion avancée de la saison je

rends maintenant la balance de mes importations du printemps presque au prix courant.

Chapeaux de soie Lincoln et Bennett.....\$6 à 5.00

Woodrows..... 6.00

Fabrique cana..... 5.00

diennes..... 1.50 à 3.50

Chapeaux de feutre gris..... 1.75 à 3.50

Bonds..... 75c. à 4.00

Mous..... 75c. à 4.00

Assortiment considérable de chapeaux d'enfants, à bon marché, en étoffe écossaise, imperméables, coutures, etc.

Tous les chapeaux de feutre de l'an dernier au choix acheteurs pour 1 dollar.

McD. SIMPSON,

No. 297 Rue Notre-Dame,

ci 45

PIERRE DENIS

PEINTRE D'ENSEIGNES,

38, Cote St. Lambert.

Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins et de Bureaux, Blanchissage et tous les travaux de peinture.

18 COTE ST. LAMBERT.



PROVINCE DE QUEBEC.

Chambre du Parlement.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs, ou de tout autre privilège de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des affaires ou de définir des limites, ou de faire toute chose qui aura l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles Règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées au Greffier des Bills Privés, deux semaines avant la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 1er avril 1879.



AVIS aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

SAMEDI, le 1er Mai prochain, inclusivement, pour la

Construction et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions doivent être envoyées à "Sommission pour appareil calorifère."

Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse soumission.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics,

Québec, 14 mars 1879.

N. B.—Pas de reproduction sans ordre spécial par écrit.

15 mars 1879. 168

HUILE DE LA TERRE SAINTE

LE PROPRE REMEDE de la NATURE

—POUR—

L'Homme et la Bête.

Préparée avec l'Huile provenant de la terre au pied des Montagnes près de la source du

JOURDAIN, EN PALESTINE.

LES EAUX DE CE FLEUVE ONT TOUJOURS ETE CELEBRES POUR LEURS

PUISSANCE DE GUERISON MIRACULEUSE!